

COMPAGNIE EUROPEENNE DE COMPRESSES ET PANSEMENTS - CECEP

Société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 euros

Parc d'activités de Marenton - 07100 ANNONAY

400 978 888 RCS ANNONAY

N° Gestion : *95-B-72*

Date Dépôt : *23/03/06*

N° Dépôt : *278*

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 05 SEPTEMBRE 2005**

L'an deux mil cinq et le cinq septembre à 10 heures 45,

Les associés de la société **COMPAGNIE EUROPEENNE DE COMPRESSES ET PANSEMENTS - CECEP**, société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 euros, dont le siège social est à ANNONAY (07100) – Parc d'Activités de Marenton, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Yves ROUCAUD représentant permanent de la société NATEXIS INDUSTRIE MANAGEMENT, préside la réunion.

Monsieur Lucien PEYRARD et la société SIPAREX CROISSANCE représentée par Monsieur Thierry CANDELIER, les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Claude GOTHON assume les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean-Pierre RAUD, représentant le cabinet KPMG ENTREPRISES, co-commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que tous les associés sont présents ou représentés. En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- la copie des lettres de convocation des commissaires aux comptes avec les accusés de réception,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la société.

LP V
hz

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions de l'article 21 des statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination des co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant en remplacement de la société SALUSTRO REYDEL co-commissaire aux compte titulaire et de Monsieur SAVIOZ co-commissaire aux comptes suppléant, tous deux démissionnaires,
- questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport du Président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission, à compter du 22 juin 2005, de la société SALUSTRO REYDEL en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur SAVIOZ co-commissaire aux comptes suppléant et décide de nommer pour pourvoir à leur remplacement Monsieur César GALLO en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Lionel GALLO en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant et ce pour la durée des mandats de leurs prédécesseurs restant à courir soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

LP Y
fuz sc.

1

1865

1865

1865

1865

1865

1865

1865

1865

1865

1865

1865

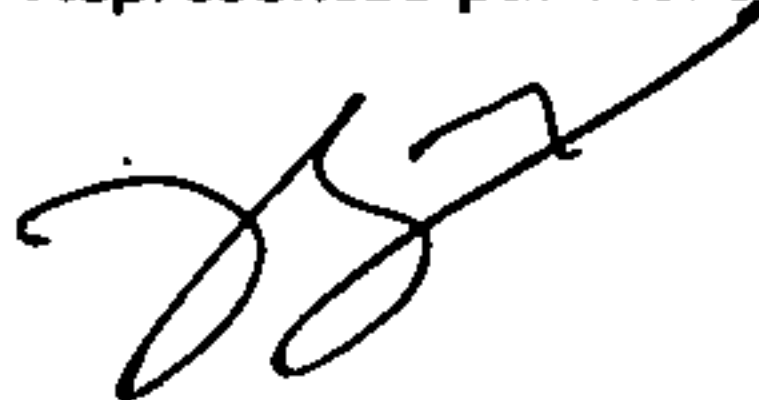
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
La société NATEXIS INDUSTRIE MANAGEMENT
Représentée par Monsieur Yves ROUCAUD



Monsieur Lucien PEYRARD
Scrutateur



La société SIPAREX CROISSANCE
Représentée par Mr Thierry CANDELIER
scrutateur



Monsieur Jean-Claude GOTHON
Secrétaire

